

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 27 MAI 2026

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**ACQUISTU DI U ' TISORU DI A GRAVONA ', UN INSEME
ECCEZZIUNALE DI BRONZI DI U PRIMU MILLENIU
NANZU À A NOSTRA ERA
ACQUISITION DU "TISORU DI A GRAVONA", UN
ENSEMBLE EXCEPTIONNEL DE BRONZES DU PREMIER
MILLÉNAIRE AVANT NOTRE ÈRE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

« La collection de la Gravona » ou « Tisoru di a Gravona » est un ensemble d'objets métalliques de la Protohistoire de la Corse, composé de pièces de parures et d'armement, dont un poignard entier. Actuellement conservé à l'extérieur de l'île, cet ensemble rarissime revêt un intérêt général, des points de vue patrimonial et historique, ainsi que par son état de conservation.

La collection de la Gravona est aujourd'hui mise en vente à la fois sur le marché du luxe en ligne (1st Dibs) et sur le marché de l'art et des antiquités spécialisé (TimeLine Auctions, vente du 2 juin 2026, lot 342).

Cette occasion constitue une opportunité exceptionnelle d'enrichir le fonds patrimonial public de la Collectivité de Corse.



Une collection exceptionnelle d'intérêt général, dans son intégralité

L'ensemble de la Gravona compte trois fibules, trois anneaux, un disque-boucle, une boucle uniforme, un poignard et un pommeau cylindrique. Ces types d'objets sont d'une grande rareté et absents des collections publiques de Corse. L'intérêt de cet ensemble justifie l'enrichissement du fond patrimonial de la Collectivité de Corse et son affectation dans les collections publiques de son musée d'Archéologie de la Corse.

L'authenticité de la collection de la Gravona fait consensus : les objets ont été détenus par Monsieur Ducasse, sous-préfet à Sarrebourg, puis par ses héritiers jusqu'en 2022, où ils ont été mis en vente aux enchères. L'ensemble correspond parfaitement aux objets publiés dans la publication de 1924. En 2022, la patine des objets est homogène, semble de qualité et sans reprise de corrosion.

Cet ensemble de la Gravona revêt un caractère scientifique, patrimonial et muséographique remarquables du fait de son intérêt pour la connaissance de l'Âge du fer en Corse, de la rareté de ses pièces dans les corpus archéologiques et muséaux, du caractère exceptionnel de plusieurs d'entre elles et de leur très bon état

de conservation général.

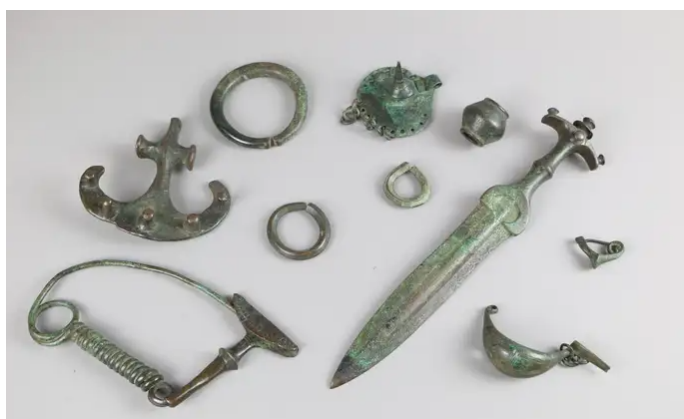
Outre enrichir le patrimoine historique et culturel de la Collectivité de Corse, une telle acquisition permettrait la sauvegarde dans son intégralité d'un ensemble archéologique cohérent, de limiter l'hémorragie du patrimoine de la Corse, stopper l'engrenage du marché de l'art, et ainsi restituer cet ensemble exceptionnel au domaine public.

L'acquisition du lot renforcera auprès du grand public l'opinion que les services de la Collectivité agissent au mieux pour la conservation du patrimoine de l'île, avec ici l'illustration d'un retour en Corse d'objets dispersés. L'acquisition de l'ensemble de la Gravona permettra à l'île de retrouver un élément particulièrement prestigieux de son patrimoine le plus ancien.

Une demande d'aide à l'acquisition est sollicitée auprès du Fonds régional d'acquisition pour les musées (FRAM).

La Direction Régionale des Affaires Culturelles de Corse (DRAC) a été sollicitée le 4 mai 2026 par la Collectivité de Corse, pour l'acquisition de la collection de la Gravona. Dans l'attente du rendu de la Commission scientifique régionale d'acquisition pour les musées (CSRA), le Grand Département patrimonial du ministère de la Culture a rendu un avis très favorable à cette acquisition.

Cette décision est étayée par différents experts (en annexes à ce rapport).



Le Conseil exécutif de Corse a donc décidé de se positionner pour acquérir aux enchères la collection de la Gravona, collection exceptionnelle, majeure pour l'histoire des peuplements de la Corse, sous réserve de la validation finale par la Commission permanente de l'Assemblée de Corse.

Afin de participer à la vente aux enchères du 2 juin 2026 chez TimeLime Auctions, maison de vente située dans l'Essex (Royaume Uni), spécialisée dans les antiquités et objets d'arts, il vous est proposé de procéder à l'affectation d'un montant de 130 000 euros sur le programme 4434 « Musée de Sartè » - Investissement - chapitre 903 - fonction 90314 sur le BP 2026 et 60 000 euros sur le programme 4434 « Musée de Sartè » - Fonctionnement – chapitre 933 – fonction 93314 sur le BP 2026 pour couvrir les frais d'acquisition.

Il est proposé d'autoriser le Président du Conseil exécutif à déléguer la participation à la vente aux enchères de Madame Laurence PINET, Directrice du Musée d'archéologie de la Corse, à Sartè.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.